

9^{ème} Congrès de la sécurité urbaine

Thème : Travail de police, relations publiques et médias

Organisation : Conférence des directrices et directeurs de police des villes suisses ; Société des chefs de police des villes de Suisse et le Département de Police de la Ville de Zürich.

Jeudi 8 septembre 2011 à Zürich, « Technopark », Auditorium

Police et médias : frères ennemis ? Point de vue policier

Exposé de **Frédéric Maillard** (30' y c. débat)

(La forme rédactionnelle masculine comprend le féminin)

Synopsis

Le média de l'information est aujourd'hui essentiellement un outil technologique. Il est à la portée de tout un chacun et remplace le travail d'investigation journalistique classique au profit d'une communication animée instantanément par les citoyens.

A la différence de l'information, le média de la sécurité privée ne saurait remplacer le média de la sécurité publique ou d'Etat (polices) pour la raison exclusive que le policier est détenteur de deux pouvoirs qui l'autorisent à limiter certains Droits humains fondamentaux. Une telle autorité ne dépend pas de la technologie.

Question - réponse

- Police et médias : frères ennemis ou sources d'apprentissage ?
- Le policier - comme le journaliste - est facilitateur de démocratie active, dès lors qu'il analyse et commente objectivement l'actualité.

Suite page 2,

L'essentiel en quatre phrases

1. Le policier est détenteur des Droits humains.
2. Les nouveaux comportements sociaux contraignent le policier à répondre à de nouvelles exigences.
3. Le moyen discrétionnaire est le salut de l'efficiencia policière pratique et concrète.
4. Un laboratoire pluridisciplinaire d'innovation, de recherche action et de développement favorise la communication publique.

Hypothèse

Un laboratoire d'innovation, de recherche appliquée et de développement favoriserait les transformations et réformes nécessaires au sein des corps de police afin qu'ils puissent mieux appréhender les mutations sociales et mieux collaborer avec les multiples acteurs impliqués dans les questions de sécurité.

Proposition concrète

La création d'un laboratoire d'innovation, de recherche appliquée et de développement, au sein des corporations policières pour faciliter la communication publique, tout en préservant la confidentialité sur le traitement des affaires courantes et sensibles. Ce laboratoire devrait être pluridisciplinaire et composé autant d'experts extérieurs à la police que de policiers.

Plan de conférence

- Je rappelle les pouvoirs exceptionnels du policier.
- Ces pouvoirs expliquent le positionnement étatique du policier, bien différent de celui du journaliste, alors même que tous deux sont vecteurs de démocratie.

Suite page 3,

- Le policier est média du domaine d'activité de la sécurité publique mais peut, en certaines situations, limiter les Droits fondamentaux de l'humain. Son statut assermenté, sa fonction et son rôle ne sont donc pas substituables ni ne peuvent être remplacés par d'autres intervenants.
- Le journaliste est média du domaine d'activité de l'information publique, et, aujourd'hui, ses fonctions et rôles sont substituées par des citoyens ordinaires. La concurrence est rude pour les médias journalistiques.
- Quant au policier, sa fonction professionnelle semble assurée, mais le danger pourrait venir de l'intérieur, si lui même ne s'approprie pas suffisamment son pouvoir discrétionnaire et si sa corporation n'adopte pas une réforme pluridisciplinaire inventive.

Exposé : Police et médias : frères ennemis ? Point de vue policier

La place du policier dans la société de communication

Les policiers d'Etat de Droit sont les médiums du domaine d'activité de la sécurité publique comme les journalistes le sont pour le domaine de la communication publique.

Par l'intervention des journalistes, la communication autour d'un fait d'actualité, au départ subjective, devient, après traitement professionnel, information objective, sur le plan théorique. Sans ces intermédiaires, nous pourrions craindre des manipulations et des inégalités de traitement. Pourtant dans le monde des médias, aujourd'hui, l'on se passe de plus en plus de cette étape filtrante et déontologique. Nous constatons cela avec les réseaux sociaux alimentés par les citoyens eux-mêmes, dans le monde entier. Nous pouvons nous en réjouir, notamment dans le rôle de sensibilisation et de mobilisation que ces « citoyens-médias » ont joué, et jouent encore, dans le soutien aux libérations populaires d'Afrique du Nord.

Mais qu'en est-il de la sécurité publique ?

Devrions-nous nous réjouir de voir la sécurité publique en mains de ces mêmes citoyens ?

Suite page 4,

Déjà, en Suisse, le nombre d'agents employés par des sociétés de droit privé est bientôt comparable à celui des agents de police.

Remise en question

La communication publique déployée par les polices suisses, c'est-à-dire extériorisée vers des groupes cibles, par exemple les jeunes ou les habitants d'un quartier, ou encore vis-à-vis du tout public par l'intermédiaire des médias audiovisuels, numériques et écrits, ne peut se faire qu'après une sérieuse remise en question ou introspection internes et propre à l'institution de police. Et ce, sur la base des valeurs fondamentales et universelles qui régissent nos Constitutions d'Etat de Droit et, bien entendu, l'exercice policier. Cette vérification des motivations personnelles et corporatives est nécessaire afin d'éviter toute distorsion entre le discours des dirigeants, ou de leurs porte-paroles, et les états d'âmes des agents policiers de terrain. Dans la pratique, le policier se préoccupe d'abord de ce qui peut faciliter son travail quotidien, certes difficile et contraignant. Le policier se plaint de ne pas être reconnu à sa juste valeur. Ces doléances sont celles qui prédominent pour la majorité des 900 policiers que j'ai rencontrés en Analyses de pratiques ces 6 dernières années. Le risque d'un tel écart, c'est-à-dire discours d'en haut et réalité d'en bas, peut porter préjudice à la confiance qu'accorde la population à sa police et profiter aux détracteurs.

Malgré les sentiments des policiers, qui, parfois, engendrent des grèves, ces derniers bénéficient d'une confiance renouvelée de la part de la population suisse (une forte majorité de la population, 73,9%, fait confiance en la police, référence faite à la toute récente étude de l'Université de Zürich présentée à Berne le 30 août passé).

Evolution des rapports sociaux

On le sent et on le constate tous les jours, les rapports « plaignant - policier » ou « policier - prévenu » ont beaucoup évolués. Aujourd'hui, le plaignant ou le prévenu de la police, comme le patient dans le monde médical, sont plus réactifs, connaisseurs et revendicatifs qu'hier.

Ces nouveaux comportements contraignent le policier à répondre à de nouvelles exigences. Le policier comme le médecin ne peuvent plus improviser leurs discours, mais doivent démontrer et argumenter leurs compétences, partager leurs doutes et plus que jamais entrer en communication anticipatrice et transparente.

Assumer de telles relations, parfois jusqu'aux confrontations, **implique de la part du policier de développer de nouvelles méthodologies de travail et d'adopter de nouveaux comportements.** Bien entendu, cela n'est rendu possible que si le policier bénéficie d'un cadre professionnel qui l'encourage à progresser et qui lui offre toutes les possibilités de démonstration intellectuelle. Le policier doit désormais apprendre à se taire, ou, au contraire, à plaider, à observer et à prendre des notes ethnographiques pour enfin intervenir de façon beaucoup plus innovante et plus ingénieuse que par le passé. Le policier doit également développer des facultés pédagogiques pointues. Par exemple, jusqu'à présent, le **moyen discrétionnaire** mis à disposition du policier n'était pas toujours exploité consciemment et dans toutes ses facettes. Dorénavant, il **représente le salut de l'efficience policière.** C'est en exploitant ce moyen mis à sa disposition, avec indépendance et discernement, que le policier peut convaincre, composer des dossiers de qualité et établir des faits irréprochables, qu'il présentera ensuite au pouvoir judiciaire. La séparation exécutive de la police des autres pouvoirs d'Etat renforce l'empowerment du policier, comme elle renforce sa propre capacité à communiquer publiquement ses préoccupations.

Policier gardien de la paix

La mission essentielle du policier est la préservation de la paix...

Il me semble capital de rappeler ici que le sens premier de la mission des polices d'Etat est le maintien de la paix publique et civile dans nos cités, dans nos états cantonaux et dans notre Confédération, eu égard aux délimitations de nos territoires et de nos voies de mobilité, comme de nos transports publics. Autrement dit, prévenir, dissuader et agir pour plus de sécurité, de tranquillité et de salubrité publiques sont les raisons fondamentales instituées et assermentées qui nous autorisent à confier deux pouvoirs opérationnels exceptionnels à chacun des policiers,

à savoir : le **pouvoir de coercition** (usage de la force et de la contrainte) et le **moyen discrétionnaire** (opportunité et liberté d'enquête), signalé plus avant.

La carte d'identité du policier

Deux pouvoirs garantis par deux maîtrises que sont la proportionnalité pour le premier et la non discrimination négative pour le deuxième. **Ces pouvoirs et surtout leurs maîtrises reposent sur les Droits humains** ; fondement de nos Constitutions. La boucle est bouclée et la carte d'identité du policier déclinée pour tout un chacun. Je suis toujours frappé, lors de mes interventions, par la méconnaissance et l'absence de réflexion de la plupart des policiers à propos de leur fondement professionnel. Ils improvisent sur le sport, le travail en plein air, la variété des missions, etc. Mais, je ne vois pas ce qui peut empêcher un policier handicapé de ses jambes et sur chaise roulante d'enquêter les réseaux financiers mafieux ou pédophiles sur internet. Ces maîtrises semblent échapper à leur perception et même à leur motivation. Ils semblent attendre les instructions... pour ensuite les contester dans les couloirs et les salles de pauses, comme s'il y avait un intérêt de la part des directions à maintenir leurs troupes dans une certaine ignorance et soumission hiérarchique. Le métier de policier est un métier qui se pense chaque jour ; autrement, nous ouvrons la porte aux obéissances aveugles qui peuvent conduire aux abus, jusqu'aux exactions.

C'est bien ces deux pouvoirs maîtrisés et assermentés qui justifient que l'on ne puisse pas confier la sécurité publique aux citoyens.

Seul un médium (ou médiateur) policier peut garantir l'élaboration d'une enquête objective ou peut, par sa seule présence visible, décriper les passions. De même que seul un policier peut limiter certains Droits humains fondamentaux comme le droit à la liberté lors d'une garde à vue par exemple. Pour le journaliste, la liberté d'expression n'est pas soutenue par des pouvoirs ou des maîtrises exclusifs qui lui auraient été conférés par l'autorité élue. L'on peut simplement souhaiter que les investigations journalistiques soient menées par des professionnels d'intentions libre, éprouvée et reconnue.

... de paix ... et non de guerre...

C'est ainsi que la carte d'identité professionnelle du policier le place naturellement et organiquement à l'opposé du militaire. Cette opposition - pratiquement une dualité en Suisse - n'est pas hostile, encore moins dans notre pays qui dispose d'une armée défensive. Néanmoins, elle engage les directions de polices à rechercher et à développer de nouvelles pratiques de prévention des dégénérescences de conflits, qui peuvent, par inattentions et compromissions successives, nous entraîner dans des détériorations violentes et armées. Le cas échéant, les polices auront perdu leur pari, et toute la société avec elles et par elles. Dans pareil désastre les militaires prendraient la relève. Les règles du jeu démocratique, du pouvoir judiciaire et des médias publics seraient contournées et répondraient, elles aussi, à de nouvelles gouvernances militarisées. Un corps faible est commandé, un corps fort obéit, dit-on. Fort et avisé, devrais-je ajouter. La violence est bien la conséquence de l'absence de l'expression et de sucroît un formidable aveu de faiblesse.

Figurez-vous que j'observe cette tendance, au sein de plusieurs corps de police, en Suisse. Ces derniers s'équipent lourdement en matériel de bataille rangée. S'agissant des mobilisations de maintien de l'ordre ou d'interventions périlleuses, je le conçois et souhaite aussi que nos policiers disposent des meilleurs équipements et des meilleures technologies. Mais, quelle est cette tendance à vouloir habiller nos agents du service public en combinaisons noires une pièce, de les équiper de motos tout terrain noires, pour effectuer des patrouilles urbaines ordinaires ?

Ces accoutrements, dignes des bandes de voyoux ou des groupes paramilitaires que j'ai rencontrés en Afrique ou aux Caraïbes, m'interpellent et m'interrogent. Ce sont des signaux visuels très forts qui envoient un message négatif à la population et dont les médias se servent.

Imaginons un seul instant ce que peuvent ressentir les migrants résidant en Suisse et qui ont été opprimés dans leurs pays d'origines par des groupes armés d'apparences similaires. Précisément, ces phénomènes semblent être l'initiative des corps les plus turbulents ou de ceux qui ont de la peine à communiquer publiquement, comme s'il s'agissait de joujoux que l'on dispense aux troupes pour mieux les contenir. De tels artifices réduisent l'inventivité et l'usage du moyen discrétionnaire, et risquent, à terme, de faire de nos policiers des robots exécutants.

Une police qui produit du « sur-équipement » réduit sa capacité de résolution, augmente les intentions de confrontation et s'isole du public.

Suite page 8,

Vaincre l'ambivalence policière...

Se méprendre sur les fondements du métier de policier entrave la communication publique. Policier : c'est beaucoup de métiers en un. Et pourtant les critères de recrutement sont relativement étroits et laissent encore entrevoir une image largement uniformée et hiérarchisée. Bien des corporations de police sont victimes de l'ambivalence cultivée par leurs apparentements militaires historiques.

On l'a vu, toute extraction de communication nécessite une introspection. Il faut rompre les effets de groupes, les compromissions internes au profit d'une clarification collective. Une police qui se suffit à elle-même se cache pour mourir. La police n'appartient pas à la police. Une police tournée sur elle-même ne peut pas séduire la population, elle s'isole, se frustre et étrangle sa vocation.

... et brandir la nouveauté !

Les entreprises de l'économie privée orientent leurs communications publiques autour du lancement d'un nouveau produit. Je fais le voeu que les polices suisses puissent s'en inspirer pour mieux contourner les éventuelles polémiques et soulever la curiosité de personnes, qui, à priori, sont relativement indifférentes au travail de la police.

Développer de nouvelles idées de police pour une meilleure appropriation des rapports humains, c'est s'ouvrir au monde et adopter une posture professionnelle critique. Je le répète. C'est encore restaurer l'organisation et donner la possibilité aux policiers de déposer une parole libre en un lieu protégé.

La pluridisciplinarité comme plus value

Pluridisciplinariser la police augmente ses chances de se faire comprendre, participe à l'effort de recrutement et renforce les convictions comme les actions de ses membres.

Constituer un centre pluridisciplinaire d'innovation, de recherche action et de développement me semble être le meilleur moyen d'accentuer la communication publique. Ce centre ou laboratoire doit rassembler un collège de personnalités compétentes issues de l'interne, tous grades confondus, et de l'externe, réunissant autant de femmes que d'hommes, tout en veillant à la diversité des origines culturelles.

Ce sont, en effet, les ambassadeurs et les interlocuteurs externes à la police qui peuvent le mieux, avec recul, reconnaître et promouvoir les qualifications policières.

Pour ma part, je ne connais pas de produit « swiss made » plus ingénieux que nos polices diversifiées et multifonctionnelles, reposant sur des valeurs universelles et reconnues de part le monde.

Frédéric Maillard

Présentation de l'auteur Frédéric Maillard

Jeune adulte, Frédéric Maillard rencontre des femmes et des hommes victimes de tortures. Ils sont emprisonnés en raison de leurs opinions divergentes ou fuient leur pays, depuis l'est de l'Europe ou depuis l'hémisphère sud. Leurs tortionnaires sont des fonctionnaires de police. Il comprend alors les rôles ambivalents que peuvent jouer ces agents du pouvoir gouvernemental. Ailleurs, ils usent de violence, ici, ils servent et protègent. Leurs moyens comme leurs armes sont pourtant identiques, dans les deux cas. Pourquoi des finalités si différentes ? Est-ce une question d'éducation ou de formation ? Ou encore de contexte socioculturel, géopolitique ?

Au sein de notre Etat de Droit ces questions ne se posent plus. A tort, selon Frédéric Maillard, car les basculements de l'histoire nous démontrent, tous les jours, combien l'équilibre de la paix est fragile. En démocratie, le policier est incontestablement l'ultime garant de la paix, le gardien opérationnel et institué de la protection des personnes, à commencer par les plus vulnérables.

Mais, en a t'on vraiment conscience ?

Depuis l'introduction du Brevet fédéral de policier suisse, en 2004, Frédéric Maillard est très sollicité dans les formations de base et continue des policiers suisses et européens pour, justement, traiter, sans détours, ces questions cruciales.

Enfin, convaincu que toute progression professionnelle au sein de la police dépend de l'organisation - à la différence de nombreuses carrières du secteur privé - il intervient aujourd'hui prioritairement dans les projets de réformes de plusieurs corps de police et dans l'application de modèles de communication publique et de gestion des ressources humaines.

Crédits

Produits

1. Action entreprises : preventivebusiness.ch
2. Laboratoire civil de sécurité : <http://policedroitshumains.blogspot.com>
3. Design urbain de police « Polproxmobile »

Contributions scientifiques de Frédéric Maillard

- 24 juin 2011. **Comment rendre au policier le goût de son métier.** Avis de l'expert. Quotidien Le Temps.
- Décembre 2010. "**La non-discrimination policière**". Revue Tangram N°26. Confédération suisse.
- Juin 2010. **Policier, gardien de la paix ?** Charmey (Suisse). Editions de l'Hèbe, La question.
- 2009. **Police, état de crise ? Une réforme nécessaire.** Lausanne (Suisse). RES - Revue Économique et Sociale.
- 2008. **Police et nouvel ordre social.** Lausanne (Suisse). RES - Revue Économique et Sociale.